



CERTIFICAT

N° du certificat : 2024-39 STNO

(Sa validité peut être vérifiée sur le site www.oqualim.com)

Atteste que,

suite à validation de l'audit OQUALIM - RCNA du 1er octobre 2024 au 3 octobre 2024
ayant permis la délivrance du certificat n° **2024-39** , et au contrôle du Socle Technique « Nourri sans
OGM » réalisé conjointement

L'entreprise :

RAGT Plateau Central - Arzac - Pôle Agro Alimentaire - 12850 SAINTE-RADEGONDE

Pour l'unité **PROMASH**
située à Arzac - Pôle Agro Alimentaire - 12850 SAINTE-RADEGONDE

respecte le

Socle Technique
« Nourri sans OGM < 0,9% » (STNO)

Référentiel de certification OQUALIM version en vigueur

- pour les activités de fabrication et la mise sur le marché d'aliments composés pour animaux,
- pour les activités de transformation de matières premières pour l'alimentation animale,
- pour les activités de distribution de matières premières pour aliments pour animaux,
- pour les activités de négoce de matières premières pour aliments pour animaux.

Ce certificat est valable du 9 décembre 2024 au 2 janvier 2026.

Fait à Auzeville, le 9 décembre 2024

Nom et visa du responsable de l'organisme certificateur

François LUQUET

RCNA/CERT14/CERT/2-4